

Cahier des charges

Travaux de reconstruction de l'observatoire des Rohrmatten



Image 1 : Observatoire des Rohrmatten (07/2021) – D Schlaeflin - CEN ALSACE

*RNR de l'Ill*Wald à Sélestat (67)*

I. Généralités :

a. Contexte :

L'observatoire des Rohrmatten est un lieu d'observation et de découverte de la faune et plus particulièrement des oiseaux localisé en bordure d'une roselière remarquable située au sein de la RNR de l'III*Wald. Cette structure sur pilotis d'environ 20m² est fréquentée par de nombreux visiteurs (touristes, photographes...). Elle a été construite en 1995 et fait état d'un certain degré de vétusté. Ainsi, une expertise menée par VERITAS a mis en évidence des points de vétusté (faible durée de vie des pilotis,) qui ont conduit à la décision de procéder au remplacement de cet observatoire par un nouvel équipement.

b. Lieu de l'intervention :

L'observatoire des Rohrmatten se situe au Sud de la commune de Sélestat (67600) non loin de la route départementale D424 entre Sélestat et Marckolsheim et dans le périmètre de la Réserve naturelle régionale de l'III*Wald.

II. Détails des travaux demandés :

a. Démontage et exportation de l'observatoire et d'une partie du platelage d'accès :

L'observatoire est une structure sur pilotis d'environ 20m² accessible par un escalier en colimaçon en métal. **Le but de cette opération est d'enlever l'observatoire, ses pilotis ainsi que la partie 3 du platelage d'accès (cf. plan ci-après).**

A noter : l'escalier peut être conservé et réutilisé pour la nouvelle structure (voir partie b. ci-dessous).



Image 1 : escalier menant à l'observatoire (07/2021)

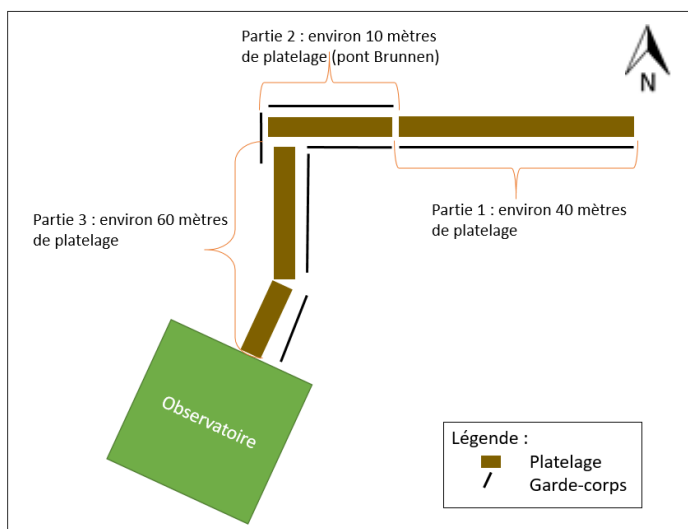


Figure 1 : schéma de l'observatoire et de ses passerelles d'accès

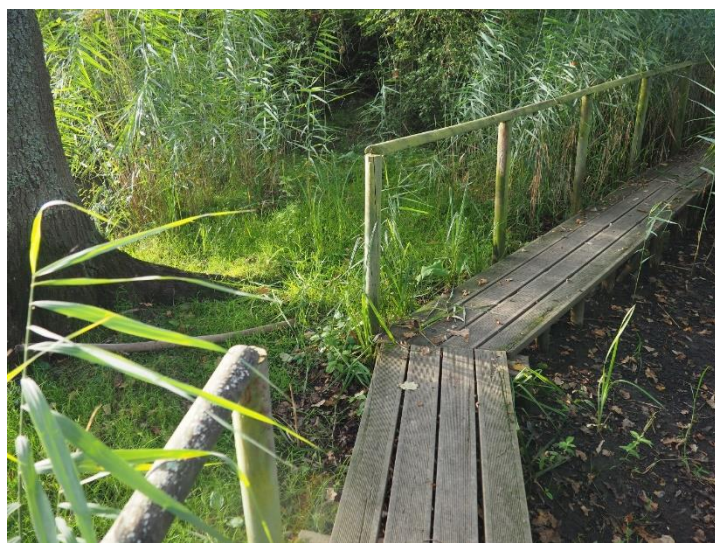


Image 2 : vue sur la partie 3 du platelage (07/2021)

b. Conception et construction d'un nouvel observatoire :

- Localisation : Emplacement et orientation identique au précédent équipement.
- Caractéristiques :

- Structure identique à la précédente : sur pilotis faisant moins de 20m² et pouvant accueillir une 10aine de personnes. La hauteur de la plateforme devra se situer à environ 3 mètres.
 - Respect des normes en vigueur pour l'accueil du public.
 - Escalier d'accès à la plate forme
 - Avancée de toit ou autre solution côté Ouest (ce critère est important car il permet d'éviter que les observateurs ne soient trop éblouis par le soleil en fin de journée).
 - Orientation identique à celle du précédent équipement afin de permettre l'observation sur l'ensemble de la roselière. Plusieurs ouvertures sur les faces sud et ouest permettant l'observation de l'avifaune pour un public d'adultes et d'enfants. Une réflexion sera menée afin de favoriser un partage de l'observatoire entre enfants et adultes.
 - Des bancs pourront permettre aux observateurs de rester statiques.
Des améliorations pourront être proposées par rapport à la structure actuelle notamment au niveau des ouvertures, de l'emplacement des bancs, des matériaux ; La meilleure intégration paysagère sera recherchée pour garantir le non dérangement vis-à-vis de la faune.
- Matériaux :
 - Respectueux de l'environnement : pas de matériaux traités ou nocifs en particulier pour les zones humides ;
 - De qualité : les parties de la structure en contact avec l'eau devront présenter une bonne résistance à l'alternance eau-air ;
 - L'utilisation de matériaux permettant une bonne isolation phonique est un plus.
Les matériaux nécessitant peu d'entretien, dont l'entretien sera facile et présentant des garanties de longévité seront privilégiés.
- c. Reconstruction de la partie 3 du platelage d'accès :
- Objectif : Le platelage de la passerelle n°3 qui mène à l'observatoire est en mauvais état et doit être remplacé. L'ancien platelage doit être préalablement enlevé. Le nouveau platelage devra présenter des planches rainurées posées perpendiculairement par rapport au cheminement afin de limiter les risques de glissades.
 - Largeur identique à l'ancien platelage ou légèrement plus large mais ne permettant pas aux usagers de se croiser et si cela ne nécessite pas de travaux plus lourd (mise en place de nouveaux poteaux de maintien).
 - Remplacement des poteaux en troncs maintenant le platelage.
 - Un garde-corps côté Est devra être installé afin que le platelage soit équipé de garde-corps de chaque côté.
 - Un brise vue de type lattis sera placé sous l'observatoire et sur le côté Est 3-4 mètres avant l'observatoire.
 - Des propositions concernant la mise en place d'éléments ou l'utilisation de certains matériaux permettant de limiter les risques de glissades constituent un plus.
- Point d'attention** : des stations de *Sium latifolium* sont présentes de part et d'autre de ce platelage, l'entrepreneur devra y porter une attention toute particulière afin d'éviter

tout piétinement. Les stations seront signalées par une rubalise et une personne qualifiée sera présente lors de la réalisation de ces travaux.

- Localisation : Passerelle d'environ 60 mètres (partie 3) arrivant sur l'observatoire (voir figure 1 ci-dessus).
- Matériaux : Bois de classe 4 (sans traitement), visserie et quincaillerie inoxydables.

d. Mise aux normes du garde-corps du pont du Brunnenwasser :

- Objectif : Un garde-corps en grillage est présent de part et d'autre du pont du Brunnenwasser. Celui-ci n'est pas conforme à la norme NF P01-012 (juillet 1988). Le nouveau garde-corps devra donc être conforme à cette norme mais également permettre l'évacuation de l'eau et des débris végétaux lors des inondations.
- Localisation : Pont d'environ 10 mètres (partie 2 voir figure 1 ci-dessus).
- Matériaux : Bois de classe 4 (sans traitement), visserie et quincaillerie inoxydables.

III. Contenu de la mission :

La mission comprend :

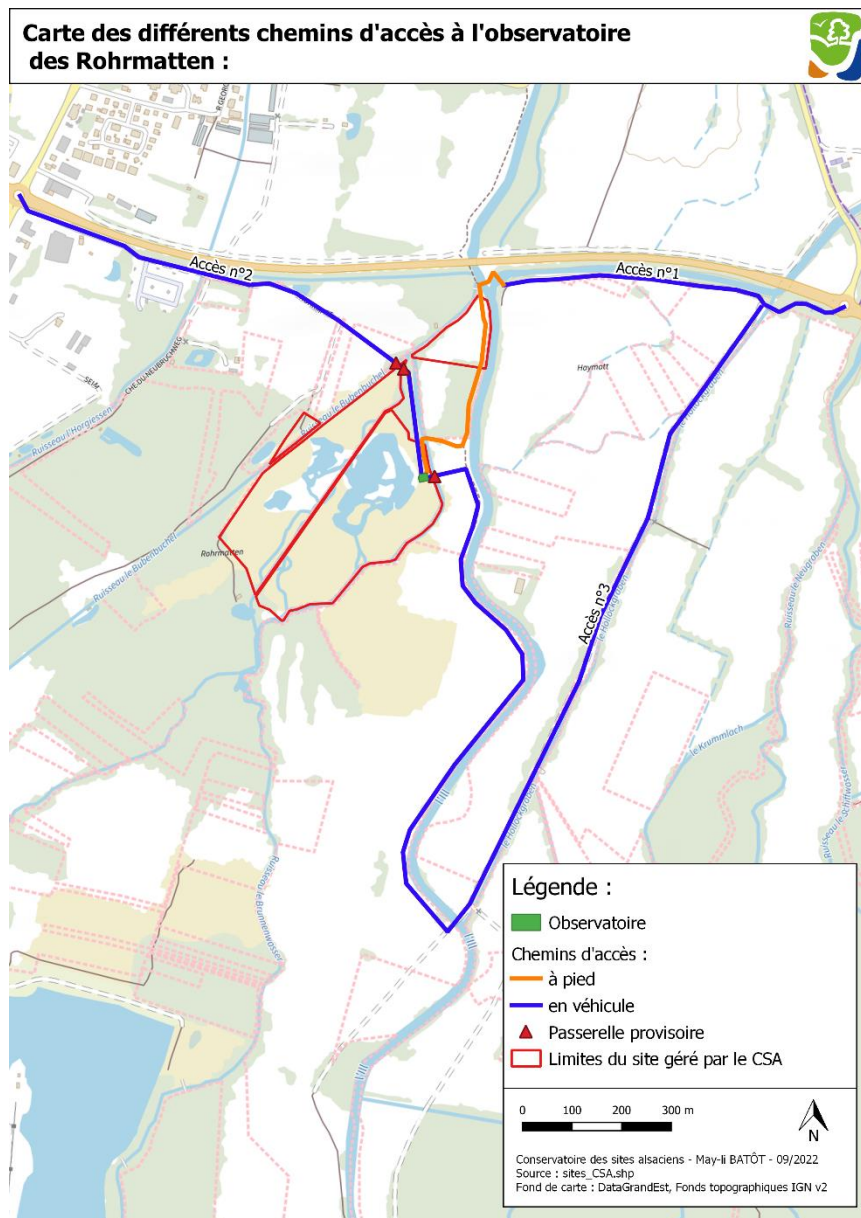
- La conception du nouvel observatoire et des opérations de rénovation du platelage d'accès (garde-corps, platelage).
- Les opérations de démontage et d'évacuation de l'actuel observatoire et de la partie 3 de son platelage d'accès
- L'étude préalable (études géotechniques) et la préparation du sol en vue de la mise en place de l'équipement.
- L'acheminement, l'assemblage et l'arrimage du nouvel observatoire et de la partie 3 de son platelage d'accès
- Les finitions nécessaires
 - Plan de récolement : Tous les plans seront fournis au CEN Alsace en 3 exemplaires papier et 1 format numérique (PDF et DWG) à la fin du constat d'achèvement des travaux.

L'accès au site peut se faire par 3 accès :

- **Accès n°1** (pédestre uniquement ; cf. Carte 1) : se garer au barrage B10 puis accéder à l'observatoire à pied via un sentier puis un platelage sur environ une centaine de mètres. Accès impossible aux véhicules.
- **Accès n°2** (cf. Carte 1) : passage à proximité directe de l'aire de halte des gens du voyage. Attention, si cet accès est retenu, il nécessitera l'installation de 2 passerelles provisoires (une au-dessus du Bieberbaechel et une autre au-dessus du Rohrmattengraben) et la coupe

éventuelle d'arbres (passage dans une peupleraie) qui devront être intégrées dans l'offre budgétaire.

- **Accès n°3** (cf. Carte 1) : passage par le Hollockgraben. Attention, si cet accès est retenu, il nécessitera l'installation d'une passerelle provisoire au-dessus du Brunnenwasser qui devra être intégrée dans l'offre budgétaire.



Carte 1 : localisation des différents chemin d'accès à l'observatoire des Rohrmatten

Aucun réseau ne dessert le site. Il incombe à l'entrepreneur d'être en capacité d'assurer l'alimentation autonome du chantier par des moyens adaptés et conformes aux obligations de quiétude inhérentes au lieu et d'assurer des conditions sanitaires satisfaisantes le cas échéant. L'entrepreneur s'engage également à suivre la réglementation en vigueur concernant le traitement

de ses déchets et matériaux ainsi que leur traçabilité. Il sera également demandé le maintien de la propreté du site, du chantier et de ses abords et un soin particulier au respect de la végétation existante sur le lieu des travaux mais également sur les voies d'accès au site. Dans ce sens l'entrepreneur se doit de limiter au maximum l'impact sur les prairies et autres milieux traversés, une remise en état pourra lui être demandée si nécessaire (aplanissement, réensemencement, ...) etc. Une attention particulière sera également portée durant le chantier au respect des consignes visant à ne pas introduire sur le site des espèces exotiques envahissantes.

La roselière où se situe l'observatoire abrite chaque année diverses espèces d'oiseaux lors de leur migration mais également lors de leur nidification. Il sera impératif de respecter les consignes de quiétude fixées par le CEN Alsace. **Il est également important de noter que l'observatoire se situe dans une zone qui est inondée une partie de l'année (en général entre décembre et avril, voire jusqu'en juin certaines années). Les interventions sur site devront avoir lieu entre début août et fin septembre 2023**, soit dans un délai de 2 mois. L'entreprise tiendra compte de cet intervalle de temps court dont il disposera pour intervenir sur le site compte tenu des impératifs de quiétude et d'inondation exprimés ci-dessus. Les travaux devront impérativement être achevés à la fin du mois de septembre 2023.

Exécution des travaux :

L'entrepreneur devra mettre en place l'équipe et le matériel suffisants pour respecter le délai contractuel. Si, au cours des travaux, un retard est constaté, l'entreprise devra prendre les mesures nécessaires, sans surcoût, pour respecter le délai contractuel.

Contraintes liées à l'utilisation d'engins de chantier :

- L'accès au site est contraint (arbres, cours d'eau), les engins entraînant un minimum d'impacts sur le sol seront privilégiés ;
- L'entreprise veillera au bon état des engins utilisés afin de prévenir toute fuite de combustible et lubrifiant ;
- Les engins utilisés par l'entreprise devront impérativement n'utiliser que des lubrifiants biodégradables labellisés pour le travail en zone humide ;

La mise en place de la structure par hélipontage est une option technique qui pourra être proposée comme alternative à une option classique d'utilisation d'engin au sol par l'entreprise si et seulement si les contraintes ci-dessus sont respectées.

Pendant toute la durée du chantier, un panneau de chantier stipulant l'interdiction au public devra être implanté à l'entrée du site. L'entreprise devra respecter les règles de sécurité lui incombant pour la sécurité de son personnel, de son confort, et de son matériel. Elle est de ce fait responsable des accidents qui peuvent survenir à ses ouvriers.

L'entreprise devra tenir compte des éléments et prescriptions réglementaires qui seront identifiés.

IV. Remise de l'offre :

Une visite du site avec les entreprises souhaitant répondre à l'offre est proposée le 09/01/2023 à 14h.

L'offre devra présenter :

- Une vue d'ensemble du projet permettant de juger de l'intégration paysagère de celui-ci
- Un chiffrage sur lequel l'entreprise devra s'engager
- Un planning de réalisation avec les modalités de mise en œuvre et d'accès au site ainsi que des alternatives en cas d'inondation du site

Date limite de réponse : **31/01/2023**

Offres à adresser par mail au :

Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace
A l'attention de Madame May-Li BATOT
3 rue de Soultz
68700 CERNAY
may-li.batot@conservatoire-sites-alsaciens.eu

V. Evaluation de l'offre

L'évaluation de l'offre se fera sur la base :

- 40% :
 - Projet (grandes orientations, nature et qualité des matériaux proposés...)
 - Méthode de démantèlement, exportation des structures existantes
 - Méthode de construction proposée (doit limiter l'impact sur les espèces végétales, l'avifaune et leur milieu de vie)
 - Références pour des équipements similaires
- 60 % : Coûts

VI. Suivi, organisation du chantier et réception des travaux

Le CEN Alsace est l'unique donneur d'ordre pour l'exécution des travaux et pour prendre les décisions nécessaires aux adaptations éventuelles. Des réunions préparatoires seront tenues avec le comité de suivi du projet : CEN Alsace, Ville de Sélestat, Région Grand Est, LPO.

Une réunion de lancement, des points d'étape définis en concertation avec le prestataire et une réunion de réception des travaux seront organisés.

A l'issue des travaux, une visite du site avec le responsable du chantier de l'entreprise permettra de s'assurer de la bonne exécution de la prestation, de la qualité des travaux de finition.

Un technicien du CEN Alsace sera disponible lors des travaux.